

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **4 mai 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de conseillers : 68	Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents à la séance : 63	Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers absents à la séance : 1	Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CASAGRANDE, Patrick BOISSET, Isabelle LANTUEJOL, Aymeric FAIVRE, Bernadette GINEZ, Louis ESTEVES, Audrey CORNET-VARGAS, Philippe FABRE, Catherine MANHEVAL, Christian POULHES, Céline MAS, Jean-Pierre CAVANIE, Stéphanie ROUCHET, Michel ANDRIEU, André ARNAL, Jean-François BARRIER, Didier BERGERON, Isabelle BERGHEAUD, Nathalie BESSIERES, Emmanuel BILLOUX, Nicolas BONNET, Jean BOUNIOL, Edwige CAMBOU-FREYSSAC, Mélissa CLEMENT, Nathalie CLUSE, Laurent COURCHINOUX, Natacha DELFAU, Patrick DELORT, Emmanuel ESTEVES, Sylvain FONTALIVE, Robert FONTUGNE, Stéphane FRECHOU, Nathalie GARDES, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Thierry LEYMARIE, David LOPEZ, Léa MARRE, Magali MAUREL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Jean-Paul NICOLAS, Gilbert NUMITOR, Marie-José ORTIGUES, Jean-Pierre PICARD, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Jean-Louis PRAX, Jean-François RAMOND, Georges RAMOS, Caroline REVEILLOU, Marie-Agnès ROCH, Geneviève ROLLAND, Benjamin ROUME, Valérie RUEDA, Djouma SALMI, Hervé SEGUIS, Valérie SEMETEYS, Marie-Hélène SERONIE, Sandrine TAILLEFER-PATRIER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc DONEYS (représenté par Valérie SEMETEYS), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Laurent MARTRES (représenté par Stéphanie ROUCHET), Didier VAILLE (représenté par Audrey CORNET-VARGAS)

ETAIT ABSENT(E) :

Roger BARRIER

Monsieur Nicolas BONNET a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_073 : ADMINISTRATION GENERALE / CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Rapporteur :

Vu l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : « la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus » ;

Cette commission est présidée par Monsieur le Président ou son représentant et composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, représentants de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ainsi que de représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes en situation de handicap.

A cette fin, les représentants de la Collectivité pourraient être les suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Léa MARRE	Didier VAILLE
Laurent MARTRES	Hervé SEGUIS
Catherine MANHEVAL	Marie-Agnès ROCH
Valérie SEMETEYS	Caroline REVEILLOU
Dominique FABREGUES	Geneviève ROLLAND

Nathalie BESSIERES

Dominique LAVIGNE

Il est proposé de solliciter, afin de participer à cette Commission, les associations suivantes :

- l'association des paralysés de France,
- l'association « Voir ensemble »,
- l'ADAPEI,
- l'ARDDS 15 (Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds),
- l'ASAC 15 (Association des Sourds d'Aurillac et du Cantal),

qui auront chacune un représentant titulaire et un représentant suppléant en son sein.

Il est rappelé également que la Société Publique Locale STABUS, membre associé, peut être représentée par son Président et/ou son Directeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de désigner les représentants de la Collectivité à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap selon la liste ci-après :

Membres titulaires	Membres suppléants
Léa MARRE	Didier VAILLE
Laurent MARTRES	Hervé SEGUIS
Catherine MANHEVAL	Marie-Agnès ROCH
Valérie SEMETEYS	Caroline REVEILLOU
Dominique FABREGUES	Geneviève ROLLAND
Nathalie BESSIERES	Dominique LAVIGNE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Patrick CASAGRANDE

Nicolas BONNET